

# Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 30 avril 2014

Le Conseil Municipal a été convoqué le vingt-quatre avril 2014 pour le trente avril 2014, en séance ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination d'un secrétaire de séance**
- **Information du Conseil municipal n°1 – Délégation de pouvoirs accordée a M. Le Maire**
- **Information du Conseil municipal n°2 – Contrats d'assurance passés en application de la délégation de pouvoirs accordée à M. Le Maire**

1. Budgets primitifs 2014 - Budget principal et budget annexe du service des eaux
2. Impôts locaux – Taux 2014
3. Budget Ville – Exercice 2014 – Attribution des subventions aux Associations
4. Indemnités d'assurances
5. Mise en place d'un groupement de commandes entre le CCAS et la Mairie de Sainte Savine
6. Rattachement de la commune d'Isle Aumont au Grand Troyes – Conclusions de la commission locale d'évaluation des charges transférées
7. Commission de Délégation de Service Public – Election des membres
8. Projet de séjours familiaux collectifs de vacances – Demande de subvention CAF
9. Les bassins saviniens – Horaires et tarifs saison 2014
10. Personnel municipal – Création d'un poste

## - Questions diverses

### Étaient présents :

M. ARNAUD Jean-Jacques, Maire,  
M. MOSER Alain, Mme COLLOT Marie-France, M. MARANDET Bernard, Mme FINET Odile, Mme VOINET Sylvia,  
M. MIGINIAC Armel, Mme RABAT-ARTAUD Nadia,  
*Adjoints au Maire,*

M. ANDRE Alain, M. BIENAIME Denis, Mme PERRET Stéphanie, M. FEUGE Pascal, Mme CAMUS Nadine,  
M. DETOURBET Denis, M. LEIX Jean-François,  
*Conseillers municipaux délégués,*

M. HENNEQUIN Virgil, Mme RENAUD Ghislaine, Mme RIANI Emmanuelle, M. MOISON Morgan,  
Mme ZELTZ Anne-Marie, M. MENERAT Thierry, Mme SIMON Véronique, M. CAPOZZOLI Bruno, Mme ROY Nathalie, M.  
D'HULST Karl (départ à 18h50), M. HARTMANN Jean-Michel (départ à 18h50), M. SAUTREAU Jean-Luc,  
*Conseillers municipaux,*  
*formant la majorité des Membres en exercice.*

### Absents représentés :

M. LABBE Régis, mandataire Mme FINET Odile  
Mme ALVES Sophie, mandataire Mme CAMUS Nadine  
Mme JOUILLE Marylène, mandataire M. MOSER Alain  
Mme IGLESIAS Catherine, mandataire M. MIGINIAC Armel  
Mme MARCEAU-ROUSSELET Caroline, mandataire M. ARNAUD Jean-Jacques  
Mme MALAUSSENA Capucine, mandataire M. HARTMANN Jean-Michel

### Absents :

Secrétaire de Séance : Mme RENAUD Ghislaine

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°1 –DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Mes chers Collègues,

Par délibération en date du 16 avril 2014, le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire certains de ses pouvoirs.

En application de l'article L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des marchés passés en application de la délégation de pouvoirs accordée à Monsieur le Maire, selon laquelle, il peut, pour la durée de son mandat, prendre toute décision concernant **la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sans formalités préalables**, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget (**tableau ci-joint**).

La délégation du Maire concerne également les domaines suivants : achats et renouvellements de concessions (**tableau ci-joint**).

° °  
°

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2 – CONTRATS D'ASSURANCE PASSES EN APPLICATION DE LA DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Mes chers Collègues,

Par délibération en date du 16 avril 2014, le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire certains de ses pouvoirs.

Ainsi, Monsieur le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de passer les contrats d'assurance.

En application de l'article L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous informe que la commune a souscrit :

- Un contrat d'assurance aux personnes en cas de maladie ou de blessure avec la société PNAS le 29/01/2014 pour les jeunes du centre de loisirs en vacances au Domaine des Sybelles à la Toussuire (73) pour un montant de 5 € par personne.

° °  
°

**1- BUDGETS PRIMITIFS 2014 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX**

° °  
°

***M. D'Hulst : Je voudrais vous rappeler que le conseil municipal de ce soir a eu lieu le dernier jour autorisé par la loi pour voter le budget de notre commune. Le calendrier que vous nous avez imposé ces dernières semaines est incompatible avec la vie de famille de certains élus. Moi-même la semaine dernière je n'étais pas là. Je m'occupe aussi de mes enfants. J'ai une vie privée. Sciemment vous avez fixé la date du DOB ainsi que le conseil de ce soir au milieu des vacances scolaires afin que vos principaux adversaires, moi-même et Mme Malaussena, ne puissent sérieusement préparer leurs interventions. Alors que nous vous demandons depuis des mois de débattre sur ce budget, nous recevons une convocation de la commission des finances le 22 avril, décalé au 23 avril, pour la préparation d'un débat le 24 avril. Encore cette semaine, M. Hartmann a reçu sa convocation pour le conseil de ce soir***

que le 28 avril dans sa boîte aux lettres pour le 30 avril. Le délai vous paraît-il raisonnable ? J'avoue donc être très surpris par votre attitude alors que vous promettiez il y a encore 6 semaines, un vrai travail avec l'opposition. Vous n'avez de cesse de créer toutes les conditions pour que celle-ci ne puisse s'organiser et proposer un débat démocratique digne de ce nom. Pour une question aussi fondamentale, il eût été souhaitable que chacun puisse travailler sereinement et se préparer. Votre adjoint aux finances reconnaissait lui-même le 23 que cet exercice lui était peu familier et qu'il ne pouvait pas répondre à l'ensemble des questions posées par l'opposition. Mais sur le fond M. Le Maire, nous ne pouvons accepter ce budget et participer à cette parodie de démocratie. Dans un contexte national de plus en plus difficile où la crise semble s'installer de plus en plus durablement dans notre pays, nous pensons qu'à l'image du gouvernement que vous soutenez, vous auriez enfin pris conscience de la gravité de la situation et de l'urgence de faire des économies. Il n'en a rien. Aucune remise en question majeure sur les investissements programmés. La situation continue de se dégrader puisque près de 316000 € vont venir s'ajouter au budget de l'eau et devront être financés sans aides supplémentaires. Vous nous parlez de pistes d'économies sur le personnel municipal alors que nous continuons de payer M. HERMAN Bosko depuis 13 ans et qu'aucune solution n'a été trouvée pour solutionner ce cas qui n'en finit pas de coûter aux Saviniens. Pour calmer l'opposition, vous nous avez annoncé une baisse de 10% aux Associations lors de la commission des finances. Que constate-t-on dans le rapport n°3 ? Le total des subventions passe de 182000 à 192000€. Pour moi cela ressemble à une augmentation.

M. Le Maire : Nous avons une réponse technique toute simple à vous donner ce qui évitera de dire des choses erronées devant l'Assemblée.

M. Marandet : J'allais le faire en préambule au moment de la délibération. On a bien diminué les dotations aux Associations. Sur le tableau joint au dossier, c'est vrai que le total laisse apparaître une augmentation. En réalité, il a été construit de telle sorte que les Associations qui ont perçu une subvention en 2013, mais qui n'ont rien demandées en 2014 ont été écartées. Donc le total n'est pas significatif.

M. Sautreau : Je voudrais ajouter quelque chose. Notamment il n'est pas significatif mais ce total est complètement faux. Prenez une calculette et ajoutez les différents chiffres de la colonne et vous verrez que ça ne correspond absolument pas à 192 000 € mais à 152 000 €.

M. Le Maire : Cela remet en cause un point technique.

M. D'Hulst : Il y a une augmentation de 10 000 € sur les 2 colonnes. A savoir si ces chiffres sont bons ou pas.

M. Marandet : Le chiffre 2014 est bon, le chiffre 2013 n'est pas représentatif.

M. D'Hulst : Juste pour finir. Les Saviniens pourront se rassurer, vous maintenez les taux des impôts locaux à hauteur du taux de 2013. Quelle largesse. En prenant cette décision, vous augmentez les impôts de l'ordre de 4% et le peu de pouvoir d'achat qu'auraient pu gagner les Français avec les inflations estimées pour 2014 à 1% se retrouvera dans les impôts locaux. Il est temps de réagir M. Le Maire. Vous ne pouvez ignorer indéfiniment la situation difficile que connaissent les Français. Votre manque d'organisation ne peut cacher indéfiniment votre manque de réalisme. Devant tant de mauvaise foi et ayant tout mis en œuvre depuis 6 mois pour éviter la situation hasardeuse de ce soir, je vais juste passer la parole à M. Hartmann, nous préférons nous retirer afin de montrer notre désaccord face à ces pratiques d'un autre temps. Nous ne prendrons pas part à cette parodie de démocratie.

M. Le Maire : Dont acte. Je vous signale quand même que la campagne électorale est terminée M. D'Hulst.

M. Hartmann : Je ne reviendrais pas sur le fait que j'ai reçu effectivement la convocation à ce conseil lundi dans la journée.

M. Le Maire : On a fait le nécessaire. Il faut s'en prendre à la poste. On a fait le nécessaire en temps et en heure.

M. Hartmann : Quand on poste cela le 24.

M. Le Maire : 5 jours francs.

M. Hartmann : oui mais il y a des délais de poste. Il faut peut être en tenir compte. Je voudrais évoquer sur le dossier que j'ai regardé très rapidement. Il y a différents points bizarres notamment concernant les effectifs. Le tableau des effectifs du B.P. indique un effectif pourvu de 144 personnes dont 121 titulaires. Il y a 170 postes qui sont ouverts au B.P., pas forcément pourvus. Au moment de la campagne des dernières élections, vous nous avez annoncé un effectif de 202 personnes. Que doit-on penser de toutes ces incohérences.

M. Le Maire : Vous avez uniquement sur le budget que les fonctionnaires. Vous n'avez pas tout ce qui est contractuel à savoir les professeurs de l'école de musique, les gens sous contrat, les gens en CDI, les vacataires. Donc quand on fait le total général de tous les effectifs on arrive à ce chiffre. On va vous donner l'organigramme. Il est prévu de vous le distribuer. Vous allez avoir, service par service, nature par nature, le détail complet de l'effectif de la Mairie.

*M. Hartmann : Vous répondez en quelque sorte par anticipation à la question que j'allais vous poser après. Vous avez la parole (à Mme Voinet). M. Le Maire vous a donné la parole. Je n'ai pas l'impression. Je n'ai pas entendu.*

*M. Le Maire : Ecoutez : Je crois qu'il faut ne pas jouer sur les mots. Continuez votre intervention M. Hartmann.*

*M. Hartmann : Par ailleurs, annoncé comme une piste de diminution des charges, le poste des charges de personnel est annoncé au B.P. en augmentation de 5%. Soit une dépense réelle de 6 403 070 € sur un total de dépenses réelles de fonctionnement de 9 824 075 €, soit 65,18% des dépenses de fonctionnement. Que faut-il penser de ces incohérences entre votre déclaration et les faits.*

*M. Le Maire : Vous avez terminé M. Hartmann. Bien. Dont acte. On a pris connaissance de votre déclaration. Vous connaissez nos réponses. Il y a eu un DOB. Vous avez tous les éléments.*

*M. Hartmann : Justement si j'interviens aujourd'hui c'est parce que les éléments ne correspondent pas à ce qui a été dit au moment du débat.*

*Mme Finet : Vous n'avez pas la parole M. Hartmann.*

*M. Hartmann : Ecoutez, vous n'êtes pas le Maire je pense. Pas encore peut être.*

*M. Le Maire : Vous non plus. Vous connaissez tous les éléments de réponse. On les a vus en DOB. Je veux bien que Bernard puisse intervenir pour apporter quelques éléments de réponses complémentaires.*

*M. Marandet : Oui, sur les charges de personnel. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit l'autre fois. Je ferais remarquer simplement à M. Hartmann, et il le sait bien, qu'on est dans un budget prévisionnel et qu'il s'agit d'une dépense prévisionnelle aussi, et non pas définitive.*

*M. Hartmann: Comme tout budget.*

*M. Marandet: Oui mais vous avez dit que c'était une charge définitive, elle est prévisionnelle.*

*M. Le Maire : Ce qui serait bien avant de partir c'est que vous écoutiez la réponse à la question que vous avez posé. Ce serait la moindre des courtoisies.*

*M. Hartmann : Il semblait que je prenais trop la parole donc...bon courage.*

*M. Le Maire : Vous aussi Messieurs. Bonne soirée.*

*M. Sautreau : Oui, s'il vous plaît. Quand je dis que j'ai du mal à y retrouver mes petits. Voilà.*

*M. Le Maire : Le document, me dit la technicienne, est bon.*

*M. Sautreau : Non, le document n'est pas bon. La somme.*

*M. Le Maire : Mme Philippe, le document est bon ?*

*Mme Philippe : La délibération non car on a retiré au dernier moment les subventions Maison de la Science et Basket qui avaient déjà été présentées au Conseil est début d'année. On a mis pour mémoire, délibération du « tant » en annexe du BP. Il y a 40 000 € à retirer par rapport à la délibération.*

*M. Le Maire : Donc le document officiel est juste.*

*M. Sautreau : Et le document officiel c'est celui là.*

*M. Le Maire : Non c'est celui-ci.*

*M. Sautreau : Je ne vais pas polémiquer là dessus pendant...Concernant les dépenses de fonctionnement. On parle de contrats aidés. Est ce qu'on peut préciser. Il y en a eu 3 en 2013 ?*

*M. Le Maire : Vous devriez le savoir M. Sautreau.*

*M. Sautreau : Non, je ne sais pas exactement car l'information ne passait pas forcément.*

*M. Le Maire : Oui, effectivement, nous avons eu 3 contrats aidés en 2013.*

*M. Sautreau : Et combien sont prévus en 2014 ?*

*M. Le Maire : Il y a des possibilités qui se présentent donc on saisira les opportunités mais pour le moment ça dépend du vote du budget et des considérations techniques qui se présenteront au moment du déroulement des opérations du fonctionnement de la municipalité ; C'est une inscription, c'est prévisionnel comme vous l'a dit M. Marandet. Donc voilà. C'est vrai sur toutes les dépenses. On peut prendre ligne par ligne et dire pourquoi il y a tel montant. C'est prévisionnel. C'est effectivement pour faire face aux dépenses qui vont intervenir en fonction des orientations et des décisions que l'on va prendre au cours de cette année budgétaire.*

*M. Sautreau : Et la création d'emploi pour organiser la semaine scolaire? Cela signifie que nos effectifs périscolaires sont insuffisants eu égard aux récents ajustements de la réforme.*

**M. Marandet :** Encore une fois, on est dans une situation prévisionnelle. On vous a dit, je le redis ce soir, il va être engagé une action assez fine de recherche des moyens, de l'utilisation des personnels et on ne va pas recruter pour le plaisir de recruter. S'il y a des redéploiements internes à faire, nous les ferons. Le but c'est de contenir cette masse salariale et autant que possible la faire diminuer. Vous savez très bien que c'est sûrement le poste budgétaire sur lequel l'action est la plus difficile et cela ne se fait pas en 15 jours. Nous allons examiner comment fonctionnement les services qui font appel à des vacataires, s'assurer que nos obligations sont remplies, que la sécurité des enfants est assurée et puis que si il faut redéployer des effectifs ou ne pas en bouger, on le fera. On n'a pas une volonté farouche d'augmenter les dépenses de personnel mais au contraire une volonté déterminée de diminuer cette charge ; en rappelant qu'il y a des facteurs que l'on ne maîtrise pas : augmentation des cotisations sociales, les avancements de carrière, etc....

**M. Le Maire :** Effectivement, il s'agit de prévoir, de parer à toute éventualité en termes de remplacement, de recrutements éventuels sur la refondation des rythmes scolaires. Vous faites allusion aux déclarations de Benoît Hamon, mais pour le moment on n'a pas encore d'instructions très précises sur la remise en cause de l'organisation qui a été prévue. Donc voilà, on est dans cette logique de prévisions.

**M. Sautreau :** Et puis j'avais une autre question par rapport aux recettes de fonctionnement. Au chapitre 70, on marque produits des services et des domaines, on les indique à hauteur de 881 000€, alors que déjà en 2012 c'était 880 000€. On est dans la même zone. Alors que n'existaient pas les recettes de la piscine qu'on a eu l'année dernière normalement pour 45 000€. Elles n'apparaissent pas ?

**M. Marandet :** Elles sont incluses dans le chapitre. C'est une estimation.

**M. Sautreau :** Elles auraient dû faire partie de cette estimation.

**M. Le Maire :** Par précaution, on ne va pas tabler sur les recettes de 2013 qui étaient exceptionnelles puisqu'il y a eu 30000 entrées et ça nous a procuré 80 000€. Raisonnablement, on revoit à la baisse car on peut penser que la saison soit moins bonne. Donc on travaille de cette manière là.

**M. Marandet :** On a fait une évaluation prudente des 2 des plus grosses rubriques de ce chapitre, que sont les services à caractère social : les redevances que l'on perçoit, et les tarifs aussi du périscolaire car vous savez très bien que ces sommes peuvent varier d'une année sur l'autre. Donc l'estimation est prudente. Mais si comme je l'espère, les recettes réalisées sont supérieures au prévisionnel, on ne s'en plaindra pas, vous non plus j'espère.

**Mme Zeltz :** J'en reviens sur la réforme des rythmes scolaires. Je pense qu'il va falloir que vous soyez prêt dès le mois de juin pour les inscriptions. Pour l'évaluation des personnels, vous serez prêt à cette époque là ? Vous pouvez nous donner des informations précises d'ici combien de temps ?

**M. Marandet :** Ecoutez, je ne suis pas en charge de la réforme des rythmes scolaires, donc je ne vous répondrais pas mais je peux passer la parole.

**Mme Collot :** On a une réunion de mise à plat. Si nous avons de nouveaux renseignements sur cette réforme, on vous convoquera et nous les étudierons ensemble. Nous vous ferons part des décisions.

**Mme Voinet :** J'attire juste votre attention sur le fait qu'il y a un comité de pilotage qui a été constitué avant les élections dans lequel figurait l'opposition, à l'époque représentée par M. D'Hulst. Peut être qu'il serait intéressant d'envisager que chacun des groupes présents puissent faire partie de ce comité de pilotage. Il y a des parents, des élus, des représentants de chaque école, enseignants, directeurs. Je pense que tout le monde sera d'accord.

**M. Moser :** Je voudrais s donner une précision par rapport aux modifications, tout au moins à l'assouplissement que M. Hamon a communiqué. Il ne met pas forcément en cause le dispositif qui a été élaboré par le groupe de pilotage. Je veux dire, c'est une possibilité et qui est plutôt destinée à l'adaptation du milieu rural avec les difficultés que ça posaient, beaucoup plus qu'en milieu urbain. Donc peut être que le groupe de pilotage changera son cap, je ne sais pas, mais en tous cas il y a une structure qui a été déjà élaborée en concertation avec les différents usagers et acteurs et ce qu'a dit M. Hamon n'est pas systématiquement appliqué dans l'ensemble des communes. Je crois qu'il ne faut pas en faire un argument de déstabilisation.

**M. Marandet :** Nous reprenons avec les Investissements.

**Mme Zeltz :** Les 47 500€ de travaux de réhabilitation de la piscine. Qu'est ce que c'est ?

**M. Marandet :** C'est la fin du programme. Vous savez qu'il y a eu une fuite qui a due être réparée. Il y a eu aussi des plages qui ont dues être refaites à cause des fissures.

**M. Sautreau :** Ne pourrait 'on pas plutôt parler de malfaçons qui étaient normalement imputables à l'entreprise.

**Mme Zeltz :** Et d'assurance.

**M. Marandet :** La fuite n'était pas liée à des malfaçons mais aux canalisations anciennes.

**M. Le Maire :** Je crois qu'il faut être sérieux dans cette affaire car un équipement qui a presque 40 ans, il n'est pas aberrant de découvrir au bout d'un certain nombre d'années de fonctionnement qu'à 3m de profondeur il y ai une canalisation qui se perce. Si quelqu'un me donne un exemple où ça ne s'est jamais produit dans quelconque équipement public de France et de Navarre. Donc voilà, il ya réparations, on assume, on a enclenché les travaux, cela a un coup. En ce qui concerne les plages, effectivement, l'entreprise que l'on a contacté dans le cadre des parfaits achèvements dans l'année qui suit les travaux,, s'est engagée à reprendre ces malfaçons. Voilà, c'est une affaire qui est complètement transparente. Et je le réitère, la piscine va ouvrir au mois de juin, sans fuite, avec des matériels qui

vont être remplacés. Là on est en train d'investir pour les vannes qui se sont montrées défectueuses. C'est vrai qu'un établissement qui fonctionne 3 mois dans l'année, au bout d'un certain temps il faut remplacer les équipements. Pour ceux et celles d'entre vous qui l'ont visité, c'est quand même une installation technique de très haut niveau qui demande un entretien. On fait le nécessaire pour, à un moment donné, faire les réparations qui s'imposent. Quand un problème se pose sur un véhicule qui tombe en panne, on répare le véhicule et on ne s'en offusque pas. Quand un ordinateur ne fonctionne pas, on fait le nécessaire pour le changer ou le réparer. C'est inhérent au fonctionnement de toute entreprise, collectivité ou société.

Mme Zeltz : Je comprends bien tout ce que vous êtes en train de dire mais il faut quand même rappeler que cette piscine a été fermée plus de 2 ans et que c'était peut être le moment de faire un état général des lieux pour éviter ce genre de désagrément. Vous aviez des entreprises sur place, il y a également des assurances qui fonctionnent, donc c'est encore 47 000€ néanmoins à la charge des Saviniens.

M. Le Maire : Je veux vous empêcher de dire des choses erronées car la dalle, la chappe...effectivement, il y avait une malfaçon dans le cadre d'un contentieux amiable. Ca a été repris par l'entreprise. Donc je ne vois pas pourquoi vous dites qu'on n'a pas fait le nécessaire. Le nécessaire a été fait. La chappe a été reprise en compte par l'entreprise qui était à l'origine de ces malfaçons. Il s'avère effectivement ne ce qui concerne le système de tuyauterie, de canalisations, la nécessité de remplacer. C'est inhérent au fonctionnement d'un établissement comme demain il peut y avoir une chaudière qui tombe en panne dans une école et on va la remplacer sans que cela soulève un débat. Donc on est dans cette logique de fonctionnement qui, à mon sens, ne mérite pas qu'on fasse une fixation là-dessus dans la mesure où on prend nos responsabilités.

M. Sautreau : Il y a un autre point sur lequel je voudrais une explication. Quelle est la logique comptable d'avoir imputer la totalité de la réhabilitation du centre culturel sur 2014 alors qu'on avait prévu, il me semble, une programmation par tranche. Quel est l'intérêt comptable ?

M. Marandet : Elle n'est pas en totalité sur 2014. Il y a des reports.

M. Sautreau : Je vois 4 706 000€. C'est la totalité ?

M. Marandet : Je vous ai dit que ce qui était en autorisation de paiement a été valorisé pour son coût total estimé, pour l'instant, pour ce qui concerne le centre culturel.

M. Le Maire : On a abandonné le principe des AP/CP et on indique de manière très claire et très précise le montant de l'investissement.

M. Marandet : C'est une présentation différente.

M. Le Maire : Ca ne change rien au fond du problème.

Mme Zeltz : Nous voterons contre. Nous avons fait toute notre campagne sur la mauvaise gestion de Sainte Savine donc nous n'allons pas nous renier aujourd'hui. Nous attirons votre attention sur l'avenir, je l'ai dit pendant le DOB, les charges de fonctionnement augmentent, les charges de personnel sont lourdes, beaucoup plus lourdes que dans certaines autres communes et en plus les investissements sont aussi concentrés sur une même période donc, danger pour l'avenir, danger pour les investissements futurs et peut être aussi danger pour les impôts des Saviniens même si cette année vous maintenez les taux. Nous veillerons à ce que se soit récurrent chaque année, parce qu'il y a 6 ans à tenir et on sait aussi que les dotations globales vont encore diminuer de façon drastique en 2015 et peut être encore plus en 2016. Donc nous voterons contre ce budget et nous serons très vigilants sur l'avenir.

M. Le Maire : On connaît votre position mais je vous renverrai volontiers au document du BP qui de manière très explicite nous donne des ratios qui nous placent nettement en deçà de la moyenne de la strate. Je connais votre position mais si on trouve une ville de 10 500 habitants, je répète ce que j'ai dit en début du DOB, qui a 3 gymnases, 1 piscine, 5 groupes scolaires, 60 kms de voirie, qui rend tous les services que nous rendons, je crois que nos ratios sont plus performants que ceux qui peuvent être indiqués sur cette page.

M. Sautreau : Je voudrais ajouter en ce qui concerne notre groupe, pour ce BP, qui se situe exactement en droite file du DOB que l'on a eu jeudi dernier, et qui ne pouvait, comme on l'avait déjà démontré, aucunement prendre en compte des ajustements que l'on aurait évoqué lors du pseudo débat initial. Notre groupe, pour les mêmes motifs fera preuve de cohérence en votant effectivement contre comme nous l'avions annoncé.

M. Marandet : Que le BP s'inscrit dans la lignée du DOB, ce n'est pas franchement une incohérence. Je vous ai dit aussi à ce moment là, que nous étions conscients des points sensibles de ce budget en ce qui concerne les charges de personnel et l'endettement, que nous allons travailler pour améliorer cette situation mais que les résultats ne sont pas immédiats. Vous savez très bien qu'on a un endettement important parce qu'il y a un gros programme d'investissements et on va le gérer, en ce qui concerne le fonctionnement, on va faire une analyse des moyens de fonctionnement en corrélation avec les services rendus puisque la Ville de Ste Savine a une politique très volontariste en matière sociale et ça reste une priorité. Il faut qu'on s'interroge sur les moyens que l'on met au service de cette mission et peut être les limites des interventions de la commune dans ce domaine ou dans d'autres. On a choisi la transparence. On aurait pu vous faire un budget prévisionnel en abaissant d'office les charges de personnel. On sait très bien qu'on n'aurait pas tenu. On ne l'a pas fait. On sait très bien que la tendance ne va pas s'inverser rapidement mais on va travailler à ce qu'elle s'inverse.

Mis aux voix, le rapport est adopté à **LA MAJORITE**

Mme ZELTZ Anne-Marie, M. MENERAT Thierry, Mme SIMON Véronique, M. CAPOZZOLI Bruno, Mme ROY Nathalie votent contre ; M. D'HULST Karl et M. HARTMANN Jean-Michel ne prennent pas part au vote et partent avant le vote à 18h50, M. SAUTREAU Jean-Luc.

|             |      |        |       |
|-------------|------|--------|-------|
|             | POUR | CONTRE | ABST. |
| <b>VOTE</b> | 24   | 6      |       |

**Présentation du budget annexe de l'eau par M. MARANDET.**

**M. Le Maire : Des questions sur ce budget?**

Mis aux voix, le rapport est adopté à **LA MAJORITE**

Mme ZELTZ Anne-Marie, M. MENERAT Thierry, Mme SIMON Véronique, M. CAPOZZOLI Bruno, Mme ROY Nathalie votent contre ; M. D'HULST Karl et M. HARTMANN Jean-Michel ne prennent pas part au vote, M. SAUTREAU Jean-Luc.

|             |      |        |       |
|-------------|------|--------|-------|
|             | POUR | CONTRE | ABST. |
| <b>VOTE</b> | 24   | 6      |       |

**2 - IMPOTS LOCAUX – TAUX 2014**

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes chers Collègues,

En corrélation avec l'adoption du budget, il convient de fixer les taux d'imposition 2014.  
Je vous propose de maintenir les taux appliqués en 2014.

|                          | <b>RAPPEL DES TAUX VOTES<br/>EN 2013</b> | <b>PROPOSITIONS 2014</b> |
|--------------------------|------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Taxe d'habitation</b> | 15,47 %                                  | 15,47 %                  |
| <b>Foncier bâti</b>      | 24,61 %                                  | 24,61 %                  |
| <b>Foncier non bâti</b>  | 36,76 %                                  | 36,76 %                  |

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

Mis aux voix, le rapport est adopté à **L'UNANIMITE**

|             |      |        |       |
|-------------|------|--------|-------|
|             | POUR | CONTRE | ABST. |
| <b>VOTE</b> | 30   |        |       |

### 3 - BUDGET VILLE – EXERCICE 2014 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : M. ANDRE

La commission des finances propose d'attribuer aux associations, au titre de l'année 2014, les subventions de fonctionnement suivantes :

| Associations                                                                  | 2013                 |                           | 2014                 |                           |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------|----------------------|---------------------------|
|                                                                               | Subvention Ordinaire | Subvention Exceptionnelle | Subvention Ordinaire | Subvention Exceptionnelle |
| Action et recherche pour l'insertion des handicapés de l'Aube - A.R.I.H.A.    |                      |                           | 100                  |                           |
| Amicale des Tireurs de Sainte-Savine - A.T.S.S.                               | 3 700                |                           | 3 400                |                           |
| Amicale Savinienne Philatélique et Numismatique - A.S.P.N.                    | 500                  |                           | 450                  |                           |
| Apedys Aube                                                                   | 50                   |                           | 50                   |                           |
| Association ABA - Aube                                                        |                      |                           | 50                   |                           |
| Association Astronomique Auboise                                              | 300                  |                           | 270                  |                           |
| Association Auboise d'Orchidophilie Exotique - A.A.O.E.                       |                      |                           | 300                  |                           |
| Association Bol D'R                                                           | 90                   |                           | 90                   |                           |
| Association de défense des consommateurs de l'Aube                            | 50                   |                           | 50                   |                           |
| Association de Solidarité Franco-Nigérienne - ASSOFRANI                       | 2 000                |                           | 1 800                |                           |
| Association Départementale d'Aide à Domicile - A.D.A.D.                       | 280                  |                           | 200                  |                           |
| Association des Accidentés de la vie (FNATH)                                  | 75                   |                           | 75                   |                           |
| Association des amis de la fondation pour la mémoire de la déportation        |                      |                           | 25                   |                           |
| Association des Paralysés de France - A.P.F.                                  | 300                  |                           | 250                  |                           |
| Association des Yeux et des mains                                             | 200                  |                           | 200                  |                           |
| Association Française des Epilepsies de l'enfant Champagne-Ardenne - A.F.E.E. |                      |                           | 100                  |                           |
| Association Géologique Auboise                                                | 400                  |                           | 360                  |                           |
| Association Pierre CHAUSSIN                                                   | 4 500                |                           | 4 500                |                           |
| Association Pleine vie services                                               |                      |                           | 100                  |                           |
| Association Sainte-Savine Rivière de Corps – A.S.S.R.C                        | 10 000               |                           | 9 000                | 2 000                     |
| Association Sportive du Lycée Edouard Herriot                                 | 370                  |                           | 350                  |                           |
| Association USEP Savinienne                                                   | 600                  |                           | 500                  |                           |
| Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles - A.V.H.                  | 100                  |                           | 90                   |                           |
| Athletic Ribocortin Savinien "ARS"                                            | 600                  |                           | 400                  |                           |
| Banque Alimentaire de l'Aube                                                  | 600                  |                           | 550                  |                           |
| BONSAÏ AUBOIS                                                                 | 230                  |                           | 100                  |                           |
| BTP CFA                                                                       |                      |                           | 120                  |                           |
| Centre Josette BOYE                                                           | 200                  |                           | 180                  |                           |
| CFA interpro de l'aube                                                        | 200                  |                           | 210                  |                           |
| Comité Social des Agents Communaux                                            | 21 500               |                           | 20 000               |                           |
| Coopérative scolaire école maternelle Aubrac – (Arbre de Noël)                | 360                  |                           | 302                  |                           |
| Coopérative scolaire école maternelle Berniolle – (Arbre de Noël)             | 440,69               |                           | 495                  |                           |
| Coopérative scolaire école maternelle Guingouin – (Arbre de Noël)             | 419,67               |                           | 432                  |                           |
| Coopérative scolaire école élémentaire Aubrac – (Classes vertes)              | 703,75               |                           | 900                  |                           |
| Coopérative scolaire école élémentaire Guingouin – (Classes vertes)           | 900                  |                           |                      | 250                       |
| Coopérative scolaire école élémentaire Payeur –( Classes vertes)              | 900                  |                           | 900                  |                           |
| Coopérative scolaire école élémentaire Ferry –( Classes vertes)               |                      |                           | 900                  |                           |
| Dom'Service                                                                   |                      |                           | 200                  |                           |
| Ecole des enfants malades de l'aube                                           | 100                  |                           | 100                  |                           |
| Ecole Privée maternelle Louis Brisson                                         | 6 785                |                           | 6 785                |                           |
| Ecole Privée élémentaire Louis Brisson                                        | 12 390               |                           | 14 455               |                           |
| Espoir 10                                                                     | 100                  |                           | 90                   |                           |
| Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie - F.N.A.C.A.          | 200                  |                           | 150                  |                           |

|                                                                    |                   |             |                |              |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------|----------------|--------------|
| Gymnastique volontaire section de Sainte-Savine                    |                   |             | 50             |              |
| Handball Club Savino-Chapelain                                     | 10 000            |             | 8 000          |              |
| Harmonie Municipale de Sainte-Savine                               | 21 700            |             | 20 000         |              |
| IKEBANA dans l'Aube                                                | 150               |             | 130            |              |
| Jeunesse et Détente                                                | 10 464            |             | 10 566         |              |
| Judo Club Savinien                                                 | 1000              | 400         | 900            |              |
| Karaté Savinien                                                    | 500               |             | 2 000          |              |
| La Prévention Routière - Comité de l'Aube                          | 300               |             | 250            |              |
| L'Échiquier Aubois                                                 | 50                |             | 50             |              |
| Les Amis de la Coulée Verte - Bassin des Viennes                   | 350               |             | 300            |              |
| Les Amis des Orchidées (anc. Association Animation Laroche)        | 1 600             |             | 1 400          |              |
| Les Mathématiques Autrement                                        | 100               |             | 90             |              |
| Ligue des Combattants et Victimes de Guerre                        | 200               |             | 150            |              |
| Ligue des droits de l'Homme - L.D.H.                               | 150               |             | 100            |              |
| Maison Pour Tous                                                   | 20 000            |             | 20 000         |              |
| Mieux Vivre Ensemble                                               | 1 000             |             | 900            |              |
| Mission locale                                                     | 2 300             |             | 2 000          |              |
| Rando Cyclo Club Savinien                                          | 350               |             | 300            |              |
| Restaurant du Cœur 10                                              | 600               |             | 550            |              |
| Sa vie danse                                                       |                   |             | 400            |              |
| Sainte-Savine Basket                                               | 30 000            |             | 5 000          |              |
| Sainte-Savine Reichenbach an der Fils                              | 5000              | 4106        | 4 500          |              |
| Secouriste Croix Blanche Sainte-Savine-Barbère                     |                   |             | 500            |              |
| Secours Catholique (CARITAS France)                                | 550               |             | 500            |              |
| Secours Populaire Français                                         | 550               |             | 500            |              |
| Solidarité Femmes                                                  | 350               |             | 300            |              |
| S.O.S Amitié Troyes                                                | 80                |             | 50             |              |
| Syndicat Agricole - Section de Sainte-Savine                       | 1 000             |             | 500            |              |
| Travail et Partage de l'Aube                                       | 220               |             | 200            |              |
| Twirling Club Savinien - T.C.S.                                    | 2 000             |             | 1 500          |              |
| Unicef                                                             | 75                |             | 50             |              |
| Union Nationale des Amis et Familles de malades mentaux            | 150               |             | 100            |              |
| Union Nationale des Combattants Sainte-Savine /La Rivière de Corps | 150               |             | 120            |              |
| Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées - U.N.R.P.A.  | 1 450             |             | 1 200          |              |
| Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers - V.M.E.H. | 100               |             | 100            |              |
|                                                                    | <b>182 633,11</b> | <b>4506</b> | <b>152 835</b> | <b>2 250</b> |

° °  
°

**M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?**

**M. Menerat : Lors du dernier conseil municipal de la semaine dernière vous vous êtes targué que la ville comportait 2 clubs dans l'élite, les féminines en basket en nationale 1 et le handball qui allait rentrer en nationale 3 la saison prochaine. Aux vues des subventions, vous baissez les féminines de 30 000€ à 5 000€ et le handball de 10 000 € à 8 000€.**

**M. Le Maire : Une précision toute simple à savoir c'est que lorsque l'association Audart s'est dissoute, elle avait des fonds propres de manière très importante et toute association qui met fin à son activité peut reverser des fonds et des subventions à d'autres associations. En l'occurrence, le club de basket de Ste Savine a bénéficié d'une subvention de plus de 22 000 € de la part de l'ex Audart. En ce qui concerne le handball, cela correspond aussi à notre décision de mettre en responsabilité les dirigeants et les clubs pour qu'ils recherchent des financements privés. C'est ce que j'ai fait vis-à-vis du basket parce que je les ai mis en relation avec des mécènes et des sponsors. Donc on interfère dans ses démarches et ses négociations pour favoriser ses contacts.**

**M. Marandet : Je peux compléter la réponse ? Pour ce qui concerne le club de foot et le hand. J'ai fait faire une analyse du coût indirect pour la commune de fonctionnement des clubs. Le club de foot qui est jumelé avec la Rivière**

de Corps, c'est la commune de Sainte Savine qui supporte intégralement les frais de fonctionnement de stade pour un coût en 2013 de 28 000€, y compris le travail que font les employés municipaux pour nettoyer les vestiaires, et paraît il c'est bien souvent plus que nécessaire, pour marquer les pelouses. La commune donnait jusqu'à lors une subvention supérieure à ce que donnait la Rivière de Corps. On a appliqué l'abattement des 10% qui était notre ligne de conduite pour les associations et on tenu compte de l'aide indirecte que reçoit le club. Pour la subvention exceptionnelle de 2 000€, elle correspond à la demande du club. Le club avait demandé 4000€ à répartir entre les 2 communes. Donc nous avons donné la moitié. Je pense que La Rivière de Corps donnera l'autre moitié. Pour ce qui concerne le hand, on est un peu dans la même situation. Je sais bien qu'il n'est pas seul à occuper le COSEC mais la commune de Sainte Savine supporte des frais d'entretien, de nettoyage, même le nettoyage des maillots. Elle supporte également des dépenses de téléphone, qu'il va falloir d'ailleurs analyser un peu. Tout cela pour vous dire que la commune aide ces clubs à vivre et à progresser et on souhaite que ces clubs accèdent à une division supérieure mais on a tenu compte de l'ensemble et je ne peux pas vous laisser dire qu'on est en retrait dans l'aide que l'on apporte à ces 2 clubs.

**M. Le Maire :** D'autant plus qu'au niveau du basket, il y a 3 logements qui sont mis à disposition gracieuse pour les joueuses de l'équipe de basket. Vous faites le compte 450 € par 3 logements sur 9 ou 10 mois, à l'année ça fait quand même une subvention conséquente.

**Mme Voinet :** Juste pour que la presse puisse savoir quelle est la somme qui doit être notée finalement et qu'il n'y ai pas d'ambiguïté entre ce qui a été dit, quelle est la somme qui doit être indiquée?

**Mme Philippe :** La délibération porte sur 152 835€ mais les subventions totales attribuées portent sur 192 835€, puisqu'il avait déjà été voté au mois de février une subvention à la Maison de la science et au Basket.

**Mme Voinet :** D'accord, donc la somme que l'on donne pour les Associations en 2014 est de 192 835€.

**Mme Zeltz :** Nous avons discuté en commission des finances de cette idée de diminuer de 10% toutes les associations. Ce n'est pas une mauvaise idée dans le contexte à venir, sauf que cette année c'est un peu brutal je pense pour elles car on est déjà au 1<sup>er</sup> mai et est ce que vous les avez prévenus, par courrier ou avez-vous pu les rencontrer, puisque c'est quand même quelque chose d'important pour leur fonctionnement et aussi pour leur projet d'avenir.

**M. Marandet :** Il m'a semblé tout à l'heure percevoir des doutes chez vous sur notre volonté de vouloir réduire les dépenses. Celles sur lesquelles on peut agir rapidement, on le fait. Alors pour ce qui est de l'information des présidents d'associations, elle va se faire maintenant que la délibération sera votée et elle sera personnalisée. Nous nous tiendrons à la disposition des présidents pour leur expliquer le contexte et les raisons pour lesquelles un montant a été fixé.

**Mme Zeltz :** C'est de l'après coup.

**M. Marandet :** Il nous paraissait difficile de donner des informations avant que nous ne délibérions.

**Mme Finet :** Depuis le début de l'année, j'ai rencontré pas mal d'associations en assemblée générale. Dans mes propos, j'ai tenu compte de ces choix que nous ferions si nous étions réélus. La majorité des associations ne sont pas en difficultés donc je pense qu'effectivement nous ne serons quand même pas complètement surpris de cette décision.

**M. Le Maire :** Il y a un critère qui a été déterminant dans notre prise de décision c'est le fond de roulement, la trésorerie confortable que peuvent avoir certaines d'entre elles.

**Mme Finet :** Il y a même certaines associations qui nous demandaient la même somme qu'ils avaient en épargne.

**M. Sautreau :** Est-ce que je pourrai ajouter quelques éléments de réflexion car je n'ai pas compris la logique encore. On annonce officiellement qu'on baisse de 10% tout le monde.

**M. Le maire :** Pas tout le monde.

**M. Sautreau :** Et après au cas par cas on va étudier la situation en fonction d'autres critères, si l'association bénéficie de locaux, etc... mais en même temps je ne comprends pas pourquoi (je parle des clubs sportifs) Sainte Savine Basket se voit amputée alors qu'elle reste à son niveau sportif et par contre que le handball va monter en nationale 3, c'est-à-dire des clubs en ascension, qu'on applique quand même cette baisse systématique de 10% alors que dans le même temps, certains clubs, dont on s'explique assez peu pourquoi, il y a une augmentation de 10% pour la ASSRC et puis le karaté savinien voit augmenter sa subvention de 300%.

**M. Le Maire :** L'intérêt M. Sautreau c'est que l'on examine au cas par cas et on ne va pas donner de l'argent à ceux qui n'en demandent pas et en retirer...

**M. Sautreau :** Soit on a une logique et on l'applique...

**M. Marandet :** Justement je vous ai dit que l'on n'avait pas appliqué de manière aveugle. Pour prendre votre exemple, le karaté savinien avait demandé 4000€, donc ils ont un projet d'extension derrière. Donc on veut aider malgré tout ces associations qui veulent progresser. On a dit aussi qu'on tenait compte de leur implication dans la commune. Donc on a essayé d'adapter au mieux ces subventions. Ce n'est peut être pas parfait, sans doutes même.

**M. Sautreau :** Pour le syndicat agricole, je n'ai pas tout à fait compris pourquoi on l'amputait de 50% de ses ressources alors qu'il fait un travail important en matière d'entretien des chemins, de propreté.

**M. Le Maire :** Sur l'entretien des chemins ruraux, il y a un projet en cours de discussion entre l'AFR, la chambre d'agriculture et le grand Troyes sur la réfection du chemin qui longe la rocade pour aller au passage à niveau. Il va y avoir un financement et à notre sens ça ne justifiait pas que l'on abonde toujours à la même hauteur. D'une manière globale, ce qu'il faut dire c'est que le basket n'est pas mal lotit. Je vous ai donné toutes les explications. On tient compte de la situation. On continue à donner au foot une subvention exceptionnelle et on examinera si le besoin s'en fait sentir, au cas par cas, la nécessité de revenir sur une subvention exceptionnelle en fonction des résultats, des performances, mais on est toujours dans une position de prudence et aussi, par rapport au fait qu'on souhaite que certains clubs recherchent un sponsoring, un mécénat d'entreprise plus soutenu.

**M. Sautreau :** Enfin, je voulais juste faire une petite intervention au nom de la présidente de l'association Assofrani, qui est bien connue, qui a des adhérents dans tout Sainte Savine, qui est une association savinienne, qui fait un travail remarquable qu'elle effectue dans le cadre de la coopération décentralisée en creusant des puits pour l'accès à l'eau courante, qui contrairement à ce qui est dit est Savinienne puisqu'elle compte parmi ces adhérents, des membres de tout l'arc en ciel politique local. Si effectivement en retour, cette association n'a pas pu assurer plusieurs animations sur Ste Savine, c'est parce que la salle des spectacles était indisponible et elle demande si, pour palier à ce manque de ressources, et que l'année dernière cette association a déjà été amputé de 33%, cette année encore de 10%, elle ne pourrait pas retrouver le stand d'alimentation à la fête du périscolaire qui a été retiré sous les prétextes précédemment cités (association non savinienne, etc....). Voila, c'est une intervention au nom de cette association.

**Mme Rabat :** Je voudrais dire qu'effectivement les demandes de subventions ont été étudiées au cas par cas, que si on souhaitait reprendre toutes les demandes de subvention on va finir à minuit et que les demandes de subvention ne sont pas données ni pour récompenser, ni pour punir quand elles ont été diminuées. Elles ont tenu compte du budget de l'association, des projets et des fois du bas de laine effectivement existant dans certaines associations ; Ce n'est pas parce qu'il y a une demande qu'il doit y avoir automatiquement une réponse en face. Il faut regarder le dossier dans son ensemble. Donc si vous voulez qu'on regarde tous les dossiers, effectivement on peut rester jusqu'à minuit pour le faire. Si maintenant il faut passer chaque demande de subvention au conseil municipal avec le dossier des associations ça peut prendre un certain nombre de temps.

**M. Le Maire :** Et il y a des comptes rendus que l'on ne reçoit pas de la part de certaines activités.

**M. Sautreau :** Un dernier mot par rapport au tennis qui l'année dernière avait droit à 2000€, alors peut être a-t-il déposé son dossier en retard.

**Mme Finet :** Il n'y a pas de demande.

**M. Sautreau :** A vérifier.

**M. Le Maire :** On l'a vérifié. Il est mal venu de remettre en cause notre intégrité. Si on n'a pas voté de subvention, c'est qu'il n'y a pas de dossier tout simplement.

Mis aux voix, le rapport est adopté à **LA MAJORITE**

(Mme ZELTZ Anne-Marie, M. MENERAT Thierry, Mme SIMON Véronique, M. CAPOZZOLI Bruno, Mme ROY Nathalie s'abstiennent et M. SAUTREAU Jean-Luc vote contre)

|      | POUR | CONTRE | ABST. |
|------|------|--------|-------|
| VOTE | 24   | 1      | 5     |

#### 4 - INDEMNISATIONS D'ASSURANCES

RAPPORTEUR : M. MOSER

Mes chers Collègues,

L'indemnité d'assurance de la société CIVIS Protection Juridique s'élève à 609,96 € pour l'indemnisation des frais de procédure dans le cadre du contentieux relatif à la contestation d'un permis de construire (Affaire Collot-Touze).

L'indemnité d'assurance de la société CIVIS Protection Juridique s'élève à 191,36 € pour l'indemnisation des frais de procédure dans le cadre du contentieux relatif à la contestation d'un permis de construire (Affaire Verley).

L'indemnité d'assurance de la société SMACL s'élève à 1 794,47 € pour les dégradations occasionnées à la balayeuse de la Ville, lors d'une manœuvre par les agents le 1 février 2013 à Sainte Savine.

L'indemnité d'assurance de la société GMF s'élève à 5 500 € pour les dégradations occasionnées par un tiers au rond-point de l'Eglise de Sainte Savine le 30 novembre 2013. La police nationale avait retrouvé l'auteur de l'accident automobile qui avait pris la fuite.

L'indemnité d'assurance de la société GROUPAMA s'élève à 415,48 € (somme correspondant à l'indemnisation de la vétusté) pour le remboursement d'un accident automobile survenu le 3 mai 2013 ayant endommagé le parvis de la Maison Pour Tous.

L'indemnité d'assurance de la société GROUPAMA s'élève à 1 167,02 € (somme correspondant à l'indemnisation de la vétusté) pour un acte de vandalisme sur 6 candélabres à Sainte Savine.

Aussi, mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accepter les indemnités de sinistres correspondantes.

**M. Le Maire : Y a-t-il des questions sur ce rapport ?**

° °  
°

Mis aux voix, le rapport est adopté à **L'UNANIMITE**

|      | POUR | CONTRE | ABST. |
|------|------|--------|-------|
| VOTE | 30   |        |       |

#### 5 - MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA MAIRIE DE SAINTE SAVINE

RAPPORTEUR : M. MIGINIAC

Mes chers Collègues,

Par délibération en date du 12 mars 2012, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et la Mairie de Sainte Savine ont mis en place un groupement de commandes afin de pouvoir regrouper les besoins communs de ces deux entités juridiques et de réaliser des économies d'échelles substantielles.

La création d'un groupement de commandes implique, en application de l'article 8 du code des marchés publics, la conclusion d'une convention constitutive entre le C.C.A.S. et la Mairie de Sainte Savine indiquant les modalités de fonctionnement dudit groupement.

La convention constitutive du groupement de commandes mis en place en 2012 a été conclue à durée indéterminée. Dans un souci de facilité d'organisation, il convient de mettre un terme au groupement de commandes conclu en 2012 et d'instituer un nouveau groupement de commandes pour la durée du mandat du maire.

Dans ce nouveau groupement de commandes, la Mairie de Sainte Savine sera le coordonnateur du groupement, autrement dit, elle est chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants. Le coordonnateur signera et notifiera les marchés; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) chargée de retenir les titulaires des marchés sera la CAO de la Mairie de Sainte Savine.

Ainsi, la convention constitutive du groupement de commandes (cf : document joint) sera notamment chargée de la passation et l'exécution des marchés publics suivants :

- Fournitures de bureau ;
- Maintenance des alarmes et télésurveillance ;
- Maintenance des extincteurs et des robinets incendies armés ;
- Maintenance des ascenseurs, des monte-charges et des automatismes d'ouverture ;
- Exploitation des chauffages ;
- Fourniture et produits de matériels d'hygiène et d'entretien ;
- Nettoyage des vitres et des locaux.

Des avenants à la convention constitutive du groupement de commandes détermineront, au cas par cas, les marchés qui pourront également être passés en groupement.

Aussi, mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Mettre un terme au groupement de commandes conclu en 2012 entre le CCAS et la Ville de Sainte Savine ;
- Approuver le principe d'un partenariat avec le C.C.A.S. sous forme d'un groupement de commandes ;
- Signer la convention constitutive du groupement de commandes telle que prévue en annexe dont la Mairie de Sainte Savine sera le coordonnateur et dont sa propre C.A.O. sera compétente pour retenir les titulaires des marchés ;
- Lui déléguer, pour la durée de son mandat, la possibilité de signer les avenants à la convention constitutive du groupement de commandes qui auront pour objet de déterminer, au cas par cas, les marchés pouvant être passés sous cette forme ;
- Signer et notifier les marchés, chaque membre du groupement s'assurant de sa bonne exécution.

° °  
°

#### **M. Le Maire : Y a-t-il des questions sur ce rapport ?**

Mis aux voix, le rapport est adopté à **L'UNANIMITE**

| VOTE | POUR | CONTRE | ABST. |
|------|------|--------|-------|
|      | 30   |        |       |

### **6 - RATTACHEMENT DE LA COMMUNE D'ISLE AUMONT AU GRAND TROYES – CONCLUSIONS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

RAPPORTEUR : MME FINET

Mes chers Collègues,

Par une délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2012, la commune d'Isle Aumont a décidé de son retrait de la communauté de communes de Bouilly Mogne Aumont dans la perspective de rejoindre la communauté d'agglomération du Grand Troyes.

Cette décision entraînant une modification du schéma départemental de coopération intercommunal, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a été saisie le 10 juillet 2013 afin de se prononcer sur une révision du document arrêté en décembre 2011.

La Commission Départementale ayant émis un avis favorable sur cette modification, le Conseil de Communauté du Grand Troyes s'est prononcé le 26 septembre 2013 en faveur de l'extension de son périmètre à la commune d'Isle Aumont.

Au terme de cette procédure et conformément à la réglementation en vigueur, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées devait statuer sur l'incidence financière des transferts de compétences résultant de cette nouvelle extension de périmètre du Grand Troyes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Lors de sa réunion du 4 février 2014, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est prononcée à l'unanimité sur l'évaluation financière du rattachement de la commune d'Isle Aumont.

En application de l'article du 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, il revient à présent aux conseils municipaux des dix neuf communes membres du Grand Troyes de se prononcer sur les conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, jointes au présent rapport.

Aussi, mes chers collègues, vu l'énoncé présenté ci-dessus, je vous propose d' :

- émettre un avis favorable aux conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document utile.

° °  
°

**M. Le Maire : Y a-t-il des questions sur ce rapport ?**

Mis aux voix, le rapport est adopté à **L'UNANIMITE**

|      | POUR | CONTRE | ABST. |
|------|------|--------|-------|
| VOTE | 30   |        |       |

## **7 - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ELECTION DES MEMBRES**

RAPPORTEUR : M. Le Maire

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 16 avril 2014, l'assemblée délibérante a fixé les conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public chargée de procéder à l'ouverture et à l'analyse des candidatures et des offres comme suit :

- les listes doivent être déposées ou adressées à la Ville de Sainte Savine, à l'attention de M. le Maire, au plus tard 8 jours avant la séance du conseil municipal à laquelle sera inscrit à l'ordre du jour, l'élection des membres de la commission.
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du CGCT
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 1411-5, R 1411-1 et suivants et D1411-3, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission de délégation de service public.

Pour mémoire, dans les communes de 3 500 habitants et plus, la commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, Président, et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire propose de désigner **2 assesseurs**:

- Mme PERRET Stéphanie pour la majorité
- Mme SIMON Véronique pour l'opposition.

M. Le Maire annonce qu'une liste a été déposée dans les conditions et les délais requis et propose en conséquence de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public.

**LISTE 1 :**

| <b>TITULAIRES</b>    | <b>SUPPLEANTS</b>       |
|----------------------|-------------------------|
| Mme VOINET Sylvia    | Mme COLLOT Marie-France |
| M. MOSER Alain       | M. FEUGE Pascal         |
| M. MARANDET Bernard  | M. HENNEQUIN Virgil     |
| M. LABBE Régis       | M. ANDRE Alain          |
| Mme ZELTZ Anne-Marie | M. CAPOZZOLI Bruno      |

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 30
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 30

Majorité Absolue : 16

La liste n°1 a obtenu : 30

☞ Sont **ELUS pour constituer la commission de DSP** :

| <b>TITULAIRES</b>    | <b>SUPPLEANTS</b>       |
|----------------------|-------------------------|
| Mme VOINET Sylvia    | Mme COLLOT Marie-France |
| M. MOSER Alain       | M. FEUGE Pascal         |
| M. MARANDET Bernard  | M. HENNEQUIN Virgil     |
| M. LABBE Régis       | M. ANDRE Alain          |
| Mme ZELTZ Anne-Marie | M. CAPOZZOLI Bruno      |

° °  
°

**8 - PROJET DE SEJOURS FAMILIAUX COLLECTIFS DE VACANCES – DEMANDE DE SUBVENTION CAF**

RAPPORTEUR : Mme CAMUS

Mes chers Collègues,

Le centre social, et plus particulièrement le « pôle famille », organise des temps de « Loisirs partagés parents / Enfants » dans le cadre de sa branche « Animation Collective Famille », agréée par la Caisse d'Allocation Familiale.

Pour cette année 2014, la CAF propose d'accompagner des « projets de séjours familiaux collectifs de vacances » en subventionnant des projets répondant à différents critères qualitatifs, dont la participation active des familles.

Suite à un séjour réalisé en 2013, un projet est à l'étude pour organiser avec des familles un séjour dans le Morvan, au lac des Settons, en juillet 2014.

Ce projet sera à destination de familles n'étant jamais parties en vacances « en famille », soit pour des raisons financières, soit par manque de savoir faire organisationnel, soit de part la situation fragile du noyau familial.

Les critères suivants seront retenus : critères économiques (en fonction du quotient familial), sociaux (en fonction des liens sociaux tissés par la famille), parentaux (en fonction des besoins de la famille à partager un temps privilégié), organisationnels (en fonction d'un manque de méthode dans la montée de projets simples).  
Ces différents critères intégrant la mixité des familles, indispensable à l'évolution du groupe.

Aussi, mes chers collègues, vu l'énoncé présenté ci-dessus, je vous propose:

- d'organiser ce projet de séjour,
- demander une subvention à de la CAF pour ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile.

° °  
°

**M. Le Maire : Y a-t-il des questions sur ce rapport ?**

Mis aux voix, le rapport est adopté à **L'UNANIMITE**

|      | POUR | CONTRE | ABST. |
|------|------|--------|-------|
| VOTE | 30   |        |       |

## 9 - LES BASSINS SAVINIENS – HORAIRES ET TARIFS SAISON 2014

RAPPORTEUR : M. FEUGE

Mes chers Collègues,

La commission Finances propose un ajustement de la délibération des bassins Saviniens pour la saison 2014.

### PERIODE D'OUVERTURE

**Du 31 Mai jusqu'au 22 juin 2014 :**

- Mercredi 11h-**19h30**, Samedi et Dimanche de 10h30 à **18h30**.

Pendant cette période, une journée d'ouverture de la piscine sera consacrée aux écoles de Sainte-Savine

**Du 23 juin 2014 jusqu'au 31 août 2014 :**

- Lundi, Mardi, Mercredi 11h à **19h30**, Vendredi 11h à **21h**,
- Samedi et dimanche 10h30-**18h30**.
- Fermeture des Bassins Saviniens le **Jeudi**.

L'arrêt de la délivrance des tickets s'effectue 45 minutes avant **l'évacuation des bassins**.

### TARIFS DES BASSINS SAVINIENS

#### ENTREES UNITAIRES

L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 3 ans  
Enfant 4-10 ans

0,00 €  
2,00 €

|                                                                                                            |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Enfant 11-17 ans                                                                                           | 3,00 € |
| Adulte Plein tarif                                                                                         | 4,00 € |
| Tarif unique 1h30 avant l'évacuation des bassins                                                           | 2,00 € |
| Entrée unitaire pour les accueils collectifs de mineurs hors Sainte-Savine (sur réservation créneau de 2h) |        |
| 1,80 €                                                                                                     |        |

### **CARTE D'ABONNEMENT DE 10 ENTREES (valable 2 ans pour l'été 2014 et l'été 2015)**

|                                      | Savinien<br>(Sur<br>présentation<br>d'un justificatif) | Non Savinien |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------|
| Carte de 10 entrées Enfant 4-10 ans  | 16,00 €                                                | 19,00 €      |
| Carte de 10 entrées Enfant 11-17 ans | 25,00 €                                                | 28,00 €      |
| Carte de 10 entrées Adulte           | 35,00 €                                                | 38,00 €      |
|                                      | 5,00 €                                                 | 5,00 €       |

Remplacement de la carte d'abonnement suite à la perte ou le vol

Les cartes d'abonnement de l'année 2013 seront encore acceptées pour la saison 2014.

Les cartes d'abonnements de 2010 ne sont plus acceptées pour la saison 2014.

### **LES TARIFS SPECIAUX SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF OU D'UNE CARTE**

Tarif réduit ADULTE (handicapés, étudiants universitaires, chômeurs, bénéficiaires du RSA)

sur présentation carte délivrée par le CCA S

2,00 €

Personnel communal de Sainte-Savine – Présentation de la carte de l'agent

0,00 €

Ecoles, accueils collectifs de mineurs, EMS, périscolaires de Sainte-Savine sur réservation

0,00 €

Bénéficiaires de l'épicerie sociale de Sainte-Savine sur présentation carte délivrée par le CCAS

10 entrées Enfant : 0,00 €

10 entrées Adulte : 0,00 €

Remplacement ou perte de la clé de casier

5,00 €

Vente de brassards

2,00 €

Aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

### **TARIF DES ACTIVITES AQUATIQUES :**

#### **Au bénéfice des MNS**

#### **Renseignement et inscription à l'accueil de la piscine**

| <b>Leçon de Natation -Maximum 5 personnes</b>                                                | Savinien | Non Savinien |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------|
| 1 leçon ENFANT-Durée 30 minutes                                                              | 7,50 €   | 9,50 €       |
| 1 carnet 10 leçons ENFANT-Durée 30 minutes                                                   | 68,00 €  | 75,00 €      |
| 1 leçon de natation ADULTE-Durée 30 minutes                                                  | 9,00 €   | 10,00 €      |
| 1 carnet de 10 leçons ADULTE -Durée 30 minutes                                               | 75,00 €  | 85,00 €      |
| <b>Aquagym ou nage avec palme, perfectionnement adulte...Maximum 12 personnes-45 minutes</b> | Savinien | Non Savinien |
| 1 séance d'aquagym ou autre activité                                                         | 7,00 €   | 9,00 €       |
| 10 séances d'aquagym ou autre activité                                                       | 60,00 €  | 80,00 €      |
| Brevet de natation –Enfant                                                                   | 2,00 €   |              |
| Brevet de natation - Adulte                                                                  | 4,00 €   |              |

Aussi, mes chers collègues, je vous propose d' :

- accepter les tarifs proposés et les conditions énoncées ci-dessus pour la saison 2014 aux bassins Savinien,
- dire qu'une régie de recettes est créée à cet effet,
- dire que la destruction de la billetterie sera assurée par le Trésor public et que l'état des billets détruit sera établi par le Trésor Public également,
- autoriser la constitution d'un fond de caisse d'une valeur de 150 €,
- autoriser Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

° °  
°

**M. Le Maire : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je rajoute qu'il sera désormais possible de payer par carte bancaire**

**Mme Zeltz : Je vous remercie d'avoir pris en compte la proposition que j'ai faite à la commission des finances d'avoir une carte d'abonnement de 10 entrées pour les saviniens. C'est déjà un premier pas en leur faveur. Il y a juste une chose qui me gêne un peu c'est la carte de 10 entrées enfant de 4 à 10 ans, il y a 2€ d'écart, alors qu'ailleurs vous en avez mis 3. Ce serait bien que se soit à peu près équitable et qu'on passe de 15€ à 18€, de 25€ à 28€, de 35€ à 38€. Est-ce un geste possible ?**

**M. Le Maire : Les tarifs des Saviniens n'ont pas changé dans cette opération là. Ce qui a augmenté c'est le tarif des non saviniens.**

**Mme Zeltz : Peut-on faire l'inverse pour qu'il y ai 3 € d'écart sur chaque tarif pour garder une unité d'action ?**

**M. Le Maire : Oui. Donc on passerait à 19€.**

**Mme Zeltz : C'est plus cohérent. Je continue aussi avec cette idée de trouver un prix à l'entrée unitaire. Je pense que vous aurez peut être un peu plus de temps pour y travailler dans les mois qui viennent parce ce que c'est important de marquer la différence et je pense aussi que les cartes d'abonnement vous permettront aussi de faire le point sur qui fréquente la piscine. Ce peut être intéressant de voir les extérieurs. Peut être qu'on pourra refaire un point pour voir la fréquentation réelle de la piscine en termes de Saviniens et d'extérieurs à l'agglomération.**

**M. Le Maire : Je pense que pascal à la commission sport présentera les bilans. On les connaît. On sait les Saviniens et les extérieurs de manière précise. C'est vrai que pour un tarif Savinien à l'entrée unitaire, c'est compliqué car produire un justificatif à l'entrée unitaire...On ne vient pas toujours à la piscine avec sa feuille d'impôt ou sa quittance de gaz. Il faut qu'on trouve un système qui soit performant pour ne pas accroître la file d'attente au guichet. Mais voilà en commission, vous examinerez ces propositions.**

Mis aux voix, le rapport est adopté à **L'UNANIMITE**

|      | POUR | CONTRE | ABST. |
|------|------|--------|-------|
| VOTE | 30   |        |       |

## 10 PERSONNEL MUNICIPAL – CREATION D'UN POSTE

RAPPORTEUR : M. Le Maire

Mes chers Collègues,

L'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 précise que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour permettre le remplacement d'un agent du service Ressources Humaines ayant muté vers une autre collectivité, il convient d'ouvrir :

- 1 poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de :

- mettre à jour le tableau des effectifs conformément aux dispositions ci-dessus
- autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces utiles,
- dire que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont inscrits au budget communal.

° °  
°

**M. Le Maire :** *Y a-t-il des questions sur ce rapport ?*

**M. Sautreau :** *Je voudrais simplement rappeler que lors du récent DOB , vous écriviez à propos de l'augmentation des dépenses de personnel et des grandes orientations 2014 de la commune, je cite « l'objectif est de contenir cette hausse... »*

**M. Le Maire :** *Excusez-moi. Je pense qu'il faut arrêter. On va vous expliquer car c'est très technique.*

**M. Sautreau :** *Il y a bien création de poste.*

**M. Le Maire :** *Ce qui me surprend c'est qu'au bout de 13 ans de mandat, vous avez siégé au CTP, c'est extraordinaire, c'est difficile de contenir sa réserve. L'explication est toute simple. Il y avait à la DRH un attaché qui a obtenu sa mutation dans une autre collectivité. Il s'agit de le remplacer par un poste d'adjoint administratif. On crée un poste dans l'organigramme tout simplement.*

**M. Sautreau :** *Est ce que ça ne pouvait pas être l'occasion justement de commencer à réfléchir à cette réorganisation des services que vous prônez, en ne remplaçant pas systématiquement ce poste. Je crois que ce serai très symbolique et affirmerait votre volonté de contenir les hausses car il ne suffit pas simplement d'avoir des mots ou des promesses électorales.*

**Mme Voinet :** *Je ne pense pas que quand on supprime un poste on peut être dans le symbolique M. Sautreau. Je pense qu'on va réfléchir comment on va le faire et l'idée n'est surement pas de faire du symbole, ni des exemples ni de se précipiter sur la première occasion pour supprimer le premier poste qui se présente. Quand on considère le management d'une boîte comme une Mairie qui est quand même quelque chose de massif, on ne peut pas être sur une manière aussi légère de considérer le management des personnels.*

**M. Sautreau :** *C'est sur le principe.*

**M. Le Maire :** *Oui mais c'est trop facile. Je crois que tenir ce genre de propos et d'argument c'est d'une facilité déconcertante.*

**M. Sautreau :** *On commence à réfléchir à cette réorganisation et on prend justement le temps de réfléchir à ce poste si on le remplace ou pas.*

**M. Le Maire :** *C'est ce qu'on fait de manière très sereine et très responsable, surtout je dis bien de manière très responsable.*

Mis aux voix, le rapport est adopté à **LA MAJORITE**  
(M. SAUTREAU vote contre)

|      | POUR | CONTRE | ABST. |
|------|------|--------|-------|
| VOTE | 29   | 1      |       |

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et quinze minutes.

° °  
°

Mis aux voix, le rapport est adopté à **L'UNANIMITE**

|      | POUR | CONTRE | ABST. |
|------|------|--------|-------|
| VOTE | 33   |        |       |

Pour extrait conforme,

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JJ Arnaud', is written over a horizontal line.

Jean-Jacques ARNAUD